



GUIDE SUR LA POLITIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 FÉVRIER 2004

MISE À JOUR : 4 NOVEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Mandat du conseil d'administration.....	Annexe A
Mandat des administrateurs	Annexe B
Mandat du président du conseil et du chef de la direction.....	Annexe C
Mandat des comités du conseil d'administration	Annexe D
Mandat du comité d'audit	Annexe E
Mandat du comité de gouvernance d'entreprise	Annexe F
Mandat du comité responsable des Ressources humaines et de la rémunération	Annexe G
Mandat du comité des régimes de retraite	Annexe H
Rémunération et critères d'actionnariat des administrateurs	Annexe I
Critères d'admissibilité à un poste d'administrateur et processus de recherche	Annexe J
Processus d'évaluation du président du conseil et du chef de la direction.....	Annexe K
Processus d'évaluation du conseil d'administration, de ses comités et des administrateurs	Annexe L
Politique de scrutin majoritaire	Annexe M
Politique en matière de diversité administrative	Annexe N
Politique d'engagement des actionnaires	Annexe O

Le conseil d'administration de TELUS Corporation (la « société ») est chargé de la gérance de la société et a la responsabilité de superviser la gestion de ses affaires. Le conseil d'administration a l'obligation légale d'agir dans l'intérêt véritable de la société et doit, ce faisant, tenir compte des intérêts de toutes les parties prenantes touchées.

Le conseil d'administration doit s'assurer qu'il peut exercer son jugement de façon indépendante par rapport à la direction et il s'efforce d'adopter des pratiques saines et efficaces en matière de gouvernance d'entreprise afin d'augmenter la valeur pour les actionnaires.

Le Guide sur la politique du conseil d'administration se veut un recueil de lignes directrices pour le conseil d'administration et décrit le mandat de chacun des comités.

Il a pour objet :

- d'établir un système de gouvernance d'entreprise efficace qui reflète les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise;
- de décrire les attentes envers le conseil d'administration, les administrateurs et les comités qui transcendent les obligations juridiques;
- d'aider le conseil d'administration à remplir ses obligations de la manière la plus efficace possible;
- de renforcer et de faciliter l'indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction.

Le Guide sur la politique du conseil d'administration est constitué des éléments suivants :

Table des matières

Introduction

Annexe A	Mandat du conseil d'administration
Annexe B	Mandat des administrateurs
Annexe C	Mandat du président du conseil et du chef de la direction
Annexe D	Mandat des comités du conseil d'administration
Annexe E	Mandat du comité d'audit
Annexe F	Mandat du comité de gouvernance d'entreprise
Annexe G	Mandat du comité responsable des Ressources humaines et de la rémunération
Annexe H	Mandat du comité des régimes de retraite
Annexe I	Rémunération et critères d'actionnariat des administrateurs
Annexe J	Critères d'admissibilité à un poste d'administrateur et processus de recherche
Annexe K	Processus d'évaluation du président du conseil et du chef de la direction
Annexe L	Processus d'évaluation du conseil d'administration, de ses comités et des administrateurs

Annexe M	Politique de scrutin majoritaire
Annexe N	Politique en matière de diversité administrative
Annexe O	Politique d'engagement des actionnaires

Voici la définition des termes utilisés dans la description des mandats :

Conseil d'administration	Conseil d'administration de TELUS Corporation
Chef de la direction	Président et chef de la direction de TELUS Corporation
Président du conseil	Président du conseil d'administration de TELUS Corporation
Chef de la gouvernance	Chef des services juridiques et de la gouvernance de TELUS Corporation
Société	TELUS Corporation
EHD	L'ensemble des vice-présidents à la direction qui sont des dirigeants désignés de la société
Haute direction	L'EHD et le chef de la direction
Administrateur indépendant	Un administrateur « indépendant » est reconnu par le conseil d'administration comme ayant réussi tous les tests « d'indépendance des administrateurs » qui sont effectués de temps à autre en vertu des lois, règles et règlements applicables à la société, comprenant toutes les règles des bourses où les actions de la société sont cotées, comme les obligations d'indépendance en vertu du <i>Règlement 52-110 sur le comité d'audit</i> et du <i>Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance</i> des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, de l'article 303A du guide à l'intention des sociétés inscrites à la Bourse de New York qui vise les émetteurs privés étrangers et de la règle 10A-3 (normes relatives aux comités d'audit) adoptée en vertu de la loi américaine intitulée <i>Securities Exchange Act of 1934</i> pour mettre en œuvre l'article 3 de la loi américaine intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> . De plus, la société a volontairement adopté les dispositions concernant l'indépendance des administrateurs de la règle 303A du guide à l'intention des sociétés inscrites à la Bourse de New York, qui ne sont pas obligatoires pour les émetteurs privés étrangers.
Administrateur principal	Administrateur principal du conseil d'administration de TELUS Corporation (le cas échéant)